

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Salariat, travail, syndicats (France) > Poste & communication (France) > **Gaël Quirante : « Il s'agit d'un acharnement judiciaire, d'une (...)**

Gaël Quirante : « Il s'agit d'un acharnement judiciaire, d'une discrimination syndicale »

mardi 2 février 2021, par [LARRACHE Antoine](#), [QUIRANTE Gaël](#) (Date de rédaction antérieure : 29 janvier 2021).

Le licenciement de notre camarade Gaël Quirante a été confirmé par le tribunal ce jeudi 28 janvier.



Crédit Photo. Photothèque rouge/MILO. Gaël Quirante

Antoine Larrache - Quelle décision a été prise par le tribunal hier ?

Gaël Quirant - Le tribunal administratif a décidé de suivre la décision politique de Muriel Pénicaud, décision politique qui visait à autoriser mon licenciement, malgré l'avis défavorable de l'inspection du travail et des propres services de Pénicaud, qui parlaient de discriminations syndicales, qui évoquaient des faits qui n'étaient pas suffisamment graves selon eux pour autoriser le licenciement.

Cette décision s'inscrit dans un long feuilleton juridique, ou plutôt un acharnement juridique depuis 2010. Ce sont des décisions qui sont contradictoires avec celles prises par le même tribunal administratif il y a six ans déjà. Aujourd'hui, nous faisons appel de cette décision devant la cour d'appel administrative.

Quel est le sens politique de cette décision ? Quelle réponse y donnez-vous ?

On va mettre en place, dans le cadre de l'appel, une équipe juridique plus étoffée, plus large, pour permettre de ne rien laisser passer. On va attaquer à la fois sur la gravité des faits - parce qu'on ne peut pas revenir sur les faits eux-mêmes puisque j'ai été condamné en dernière instance, même si je remets en cause l'accusation de séquestration, elle-même jugée de façon très légère puisque le tribunal ne m'a condamné qu'à une amende avec sursis, au regard du contexte. Ce qui justifie selon nous de remettre en cause la gravité des faits. Deuxième chose, on va partir bille en tête, comme l'inspection du travail et les services de Pénicaud, contre la discrimination syndicale, mais aussi sur une question importante, sur la sécurité juridique. En effet, la décision a été prise au-delà du délai légal, le cachet de la poste fait foi, c'est un vice de procédure très important, d'autant plus que la ministre du travail avait huit mois pour rendre sa décision. Au niveau juridique, on va renforcer le dossier, la défense, mais cela va se passer fondamentalement sur le terrain politique. Il s'agit d'une décision politique, il faut qu'il y ait une réponse plus forte sur la terrain médiatique et politique. C'est pour ça que dès mardi, notre comité de soutien et moi-même appelons à une réunion des

organisations syndicales, politiques et associatives qui ont montré leur soutien, pour organiser un plan de bataille militant pour obtenir ma réintégration dans le cadre de l'appel. Il faut aussi sortir du temps judiciaire, des procès, pour installer la revendication du refus de l'interdiction de l'intervention dans les entreprises et le refus de l'arbitraire patronat.

Comment tu vois la suite ?

Le soutien est très important, il a été d'ailleurs renforcé sur le département, on l'a vu aux dernières élections avec 56% des collègues qui soutiennent l'action de notre organisation syndicale ; on a vu fleurir des motions de soutien de différentes organisations et secteurs, pour ma réintégration. Il faut que cette campagne se renforce, qu'elle redouble d'intensité, sur le terrain médiatique et politique. La réalité, c'est ma présence dans les services, auprès des collègues, à faire des prises de parole, à organiser des mobilisations de masse, des grèves, à regrouper des collègues dans le cadre de réunion du personnel, c'est un camouflet contre La Poste qui existe déjà. Mais si on veut qu'un juge ose infliger une défaite à La Poste, qui est un des plus gros employeurs, et donc de fait aussi au gouvernement, il faut un soutien qui s'élargisse, qu'on soit plus nombreux et plus fort. C'est l'objet des deux temps qu'on propose la semaine prochaine : la réunion unitaire d'organisations syndicales, politiques et associatives mardi 2 février à 19h, et la tenue d'une réunion exceptionnelle du comité de soutien, ouverte à toutes et à tous qui se fera par Zoom mercredi 3 février.

Propos recueillis par Antoine Larrache

P.-S.

- Publié le Vendredi 29 janvier 2021 à 17h44 :
<https://lanticapitaliste.org/actualite/social/gael-quirante-il-sagit-dun-acharnement-judiciaire-dune-dis-crimination-syndicale>